

MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 juillet 2020

Mr SALLANDRE, Mme PAOLUCCI, Mme PALLUY, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme ASSENAULT, Mme PERIER, Mme VACHON, Mr DI ROLLO, Mme PUTOD,

Membre absent excusé: Mr BOSVERT

Membres absents excusés ayant donné pouvoir: Jean Claude FAYA, Jean Claude DUPLAIN, Mr Patrick SALAS, Mme Caroline DUC

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur GRAPOTTE

Secrétaire élu : Mr GRAPOTTE

1- Réhabilitation d'un logement existant et ses parties communes et aménagement un logement neuf dans les combles du bâtiment communal.

Demande d'aide financière à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Depuis plusieurs années, la Municipalité entreprend une rénovation progressive de l'ensemble du bâtiment « Ecole-cantine-garderie-logements ».

Au-dessus de la cantine se trouve un logement communal qui est vétuste. Le 2^{ème} étage de ce bâtiment n'est pas exploité, il est pourtant susceptible d'accueillir un logement communal de la même surface que celui du 1^{er} étage. Une entrée indépendante est déjà prévue pour ce logement.

La municipalité a décidé de réhabiliter le logement existant et ses parties communes et aménager un logement neuf dans les combles du bâtiment communal.

Cet ensemble de bâtiments est historique et constitue le cœur de notre village, ainsi que le lieu de vie de nos enfants toute l'année. Nous pensons qu'il est temps de rénover dans sa globalité plutôt qu'au coup par coup, en intégrant de manière cohérente les aspects énergétiques, environnementaux, et en repensant bien ses fonctionnalités de chacune des parties de ce bâtiment. Afin de rendre l'ensemble cohérent, nous souhaitons en profiter pour modifier les systèmes de chauffage.

La commune pourrait bénéficier pour ces travaux d'une aide financière de la Région à hauteur de 90.734,00 € pour un montant total de travaux de 181.468,53 € HT.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte le projet de** Réhabilitation d'un logement existant et ses parties communes et aménagement un logement neuf dans les combles du bâtiment communal
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière à la Région Auvergne Rhône-Alpes**

2- Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 1.500,00 € au compte 61523 et la somme de 1.500,00 € au compte 6413 et de virer la somme de 3.000,00 € au compte 6574.

3- Location Logement – Bâtiment école

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune à lancer la réhabilitation au mois de juillet 2020, du logement situé 20 chemin de la Sainty, occupé par Monsieur FAYA et Madame BRUYAS,

Considérant que le logement situé au-dessus de l'école est vacant,

- ✓ Décide de louer à compter du 01 juillet 2020, le logement situé au-dessus de l'école de Type F4 à Monsieur FAYA et Madame BRUYAS.
- ✓ Le prix de location est fixé à 461,25 € par mois. Il sera revalorisé annuellement par délibération.
- ✓ La convention de location à titre précaire et révocable sera établie pour un mois, avec effet au 01 juillet 2020, et renouvelable par tacite reconduction, la commune se réserverait le droit de reprendre le logement dès qu'elle en aura l'usage.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, et éventuellement toutes pièces relatives à la location du dit logement.

Questions diverses

- 1- *Bruno GRAPOTTE nous informe qu'un devis a été fait par le SYDER pour le remplacement de l'éclairage cassé à l'entrée de l'église, il est d'un montant de 1289€ TTC après abattement le reste à charger pour la commune est de 703 € TTC.
L'ensemble du conseil a validé le devis.
Le bon pour accord partira avant le 17 juillet 2020 au Syder.*
- 2- *Nous avons reçu une demande de la part du Syder pour le renouvellement du contrat 2020 -2023 d'entretien à l'entreprise SERPOLLET formule A (contrôle et maintenance) trimestrielle.
L'ensemble du conseil a validé le renouvellement du contrat de maintenance.*
- 3- *Un projet est en cours avec la collaboration du Syder et du parc régional du Pilat pour le renouvellement des éclairages public et les remplacer par des éclairages LED. Jacqueline ASSENAULT et Bruno GRAPOTTE prennent en charge ce dossier.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 35 minutes.